



Commune de Lécousse
 Arrondissement Fougères – Vitré
 Département d'Ille-et-Vilaine

Compte-rendu du Conseil municipal du 05 mai 2017

L'AN DEUX MIL DIX SEPT, le cinq mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard MARBOEUF, Maire, Conseiller Régional,

Présents : Bernard MARBOEUF, Maire, Conseiller Régional, Anne PERRIN, Daniel TANCEREL, Mylène LE BERRIGAUD, Hubert COUASNON, Joseph PELLEN, Adjoint ; Anne AUFFRET, Noël DEMAZEL, Sébastien ETIENNOUL, Magali FONTAINE, Anne-Sophie GAUTIER, Judith GUEFFEN, Paul MUGNIER, Clotilde RAITE, Jean-Pierre ROGER, Martine SUPIOT, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : Jean-Yves CHAUVEL (pouvoir à M. le Maire), Evelyne FEUVRIER (pouvoir à Hubert COUASNON), Maryvonne FEVRIER (pouvoir à Joseph PELLEN), Roland FOUGERAY (pouvoir à Noël DEMAZEL), Patrick LECAUX, Myriam TOUCHARD.

Secrétaire de séance : Magali FONTAINE

Nombre de membres en exercice : 22

Date de la convocation : 28.04.2017

Nombre de présents : 16

Pouvoirs : 4

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 24 mars 2017.

En préambule, M. le Maire revient sur le jumelage avec la commune de Steinsoultz qui s'est déroulée en Alsace le 29 avril dernier. La commune de Steinsoultz avait organisé une très belle cérémonie de jumelage avec de beaux échanges. Les lécousois ont été accueillis chaleureusement par les familles. En retour, nous accueillerons les alsaciens le week-end du 1^{er} mai 2018.

1 – Jeunesse, Enfance et Education

1.1 – ALSH :

1.1.1 – Tarification 2017/2018

Sur proposition de la commission Jeunesse, Enfance et Education, le Conseil municipal adopte les tarifs et participations suivants pour une application à compter du 1er juillet 2017 et jusqu'au 8 juillet 2018 (fin de l'année scolaire 2017/2018).

Tarifs :

Quotient familial CAF / MSA	Tarifs journée (avec repas)	Tarifs demi- journée (sans repas)	Tarifs repas	Tarifs temps du midi – pause méridienne
Lécoussois				
QF 1 0 à 600 €	10.10 €	3.55 €	3.45 €	4.20 €
QF 2 601 € à 900 €	11.10 €	4.05 €	3.45 €	4.20 €
QF 3 901 € à 1 300 €	12.10 €	4.55 €	3.45 €	4.20 €
QF 4 > à 1 300 €	13.10 €	5.05 €	3.45 €	4.20 €
Extérieurs Tarif unique	17.10 €	7.10 €	3.55 €	4.50 €

Participations complémentaires aux différentes prestations extérieures proposées dans le cadre de l'ALSH :

	Prestation extérieure catégorie 1	Prestation extérieure catégorie 2	Prestation extérieure catégorie 3	Prestation extérieure exceptionn elle	Séjour 7-10 ans (forfait 3 nuits / 4 jours)	Séjour 10- 16 ans (forfait 4 nuits / 5 jours)
QF 1	3.00 €	7.00 €	10.00 €	17.00 €	110 €	125 €
QF 2					115 €	130 €
QF 3					120 €	135 €
QF 4					125 €	140 €
Extérieurs					135 €	150 €

1.1.2 – Modification du règlement intérieur :

Mme Perrin présente au Conseil municipal les modifications apportées au règlement intérieur de l'ALSH qui sont approuvées à l'unanimité par le Conseil municipal.

1.2 – Modalités de rémunération du personnel saisonnier de l'ALSH :

Dans le cadre du recrutement d'animateurs saisonniers pour l'ALSH de l'été, il est proposé au Conseil de recourir au contrat d'engagement éducatif (CEE).

Le CEE a été créé par le décret n° 2006-950 du 28 juillet 2006 relatif à l'engagement éducatif pris pour l'application de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif.

Le CEE est un contrat de travail de droit privé, spécifique, destiné aux animateurs et aux directeurs des accueils collectifs de mineurs. Il fait l'objet de mesures dérogatoires au droit du travail en ce qui concerne le temps de travail, le repos du salarié et la rémunération.

Les collectivités territoriales peuvent conclure des contrats d'engagement éducatif en vue de l'organisation d'accueils collectifs de mineurs dès lors qu'il s'agit de satisfaire à un besoin occasionnel de recrutement et qu'elles sont responsables de l'organisation de ce type d'activités.

Enfin, il est rappelé que la personne recrutée doit justifier des qualifications exigées et qu'elle doit être affectée à des fonctions d'animation et d'encadrement durant un temps spécifique.

Cependant, il appartient à l'employeur de fixer la rémunération de façon indépendante. Il faut, en outre, différencier les rémunérations des animateurs titulaires d'un titre ou diplôme permettant d'animer en ACM (Accueil Collectif de Mineurs), des animateurs non-titulaires ou en cours de formation, mais aussi les animateurs qui occupent des postes de direction et d'adjoint de direction.

Les propositions de rémunérations brutes pour les forfaits journaliers sont les suivantes :

Animateur non diplômé ou en cours de formation aux fonctions d'animation	: 64 € brut
Animateur titulaire d'un titre ou diplôme permettant d'animer en ACM	: 80 € brut
Directeur ou directeur adjoint en cours de formation aux fonctions de direction	: 80 € brut
Directeur ou Directeur adjoint titulaire d'un titre ou diplôme permettant de diriger en AC	: 89 € brut

Le Conseil municipal décide :

- **la création d'un (ou plusieurs) emploi(s) non permanent(s) sous contrat d'engagement éducatif pour les fonctions d'animateur du centre de loisirs,**
- **de fixer la rémunération des agents en contrat d'engagement éducatif comme proposé ci-dessus,**
- **d'autoriser M. le Maire ou un Adjoint à signer tous documents relatifs à ce dossier**

1.3 - Ecole privée Saint-Germain-en-Coglès - Participation aux frais de fonctionnement de deux élèves lécousois scolarisés dans cette école :

La commune de Saint-Germain-Coglès sollicite une participation aux frais de fonctionnement au titre de l'année scolaire 2016/2017 pour leur école privée Saint-Jacques de compostelle, où sont scolarisés deux élèves domiciliés à Lécousse.

Le Conseil accepte d'allouer à la commune de Saint-Germain-en-Coglès la somme 748€ (374 € par élève – coût moyen départemental) pour ces élèves scolarisés en CE2 et CM2.

2 – Commissions des marchés

2.1 – Rénovation d'une classe maternelle du groupe scolaire Montaubert – Choix des entreprises suite à consultation :

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle de réfection des classes de la maternelle de Montaubert, il a été décidé de réhabiliter cet été, la classe avec le dortoir attenant.

Ces travaux de réfection concernent l'électricité, les luminaires avec le remplacement des plafonds et un renforcement de l'isolation, le remplacement et l'électrification des volets roulants, la réfection de l'ensemble des peintures.

Après consultation, et sur proposition de la commission des marchés, le Conseil municipal décide de retenir les entreprises suivantes :

- entreprise Angenard (volets roulants, plafonds et isolation) pour un montant de 11 185.12 € HT,
 - entreprise Gullient (électricité et luminaires) pour un montant de 2 714.00 € HT,
 - entreprise Gobé (peintures) pour un montant 3 214.45 € HT,
- soit un montant total de travaux de 17 113.57 € HT, soit 20 536.28 € TTC.**

2.2 – Sécurisation des accès au groupe scolaire Montaubert – Choix du prestataire suite à consultation et demande de subvention :

Pour la sécurisation des accès du groupe scolaire Montaubert, il a été décidé, en concertation avec les Directeurs des deux écoles, de mettre en place un système de visiophone aux différents portails d'entrée sur le site : primaire, maternelle et garderie.

Une consultation a été réalisée auprès de différents prestataires et après analyse de leurs offres et du matériel présenté, **le Conseil décide de retenir les entreprises suivantes pour la réalisation de ces travaux :**

- entreprise Gullient (pose et installation des visiophones) pour un montant de 10 979.15 € HT,
 - entreprise Aussant (serrurerie et portillon supplémentaire) pour un montant de 2 920 € HT,
 - entreprise Friteau (génie civil) pour un montant de 2 115.60 € HT,
- soit un montant total de travaux de 16 014.75 € HT, soit 19 217.70 € TTC.**

De plus, ces travaux étant éligibles à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), il est proposé au Conseil de solliciter une subvention auprès de l'Etat pour la réalisation de ces travaux.

A cet effet, le Conseil municipal :

- adopte le programme de travaux de sécurisation du groupe scolaire Montaubert ainsi présenté, ainsi que le plan de financement correspondant,
- sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL à hauteur de 70 % du coût HT des travaux,
- autorise M. le Maire ou un Adjoint à signer tout document s'y rapportant.

Plan de financement de l'opération :

<i>Dépenses HT</i>		<i>Recettes</i>	
Travaux	16 015 €	Subvention DSIL (70%)	11 210 €
		Autofinancement	4 805 €
Total dépenses :	16 015 €	Total recettes :	16 015 €

Aucune subvention ne pouvant être accordée si l'opération a connu un commencement d'exécution, les devis ne seront validés et notifiés qu'à réception de l'accusé de réception des services de l'Etat déclarant le dossier complet.

2.3 – Acoustique salle de restauration du groupe scolaire Montaubert – Devis :

Afin de renforcer l'acoustique de la salle de restauration du groupe scolaire Montaubert, une consultation a été réalisée pour la fourniture et pose de 8 panneaux en bois perforés, qui seront positionnés sur les murs de la salle.

Après analyse des devis reçus, et sur proposition de la commission des marchés, le Conseil retient l'offre de l'entreprise Angenard pour un montant de 9 960 € HT, soit 11 952 € TTC.

2.4 – Aménagement espace vert liaison complexe sportif / lotissement des Asturies :

Dans le cadre des aménagements paysagers inscrits au budget 2017, et suite à une rencontre organisée avec les riverains du lotissement des Asturies, une consultation a été réalisée pour l'aménagement de l'espace vert faisant la liaison entre le complexe sportif et le lotissement des Asturies.

Il s'agit de remodeler l'espace vert existant en y créant une noue naturelle raccordée au ruisseau du Pont Sec. L'ensemble de cet espace sera dénivélé et engazonné pour faciliter son entretien.

Le Conseil valide le devis de Friteau TP pour un montant de 2 995 € HT, soit 3 594 € TTC.

2.5 – Radar pédagogique boulevard Jean Monnet – Devis :

Comme prévu au budget 2017, des crédits ont été prévus pour l'acquisition d'un radar pédagogique boulevard Jean Monnet.

Le Conseil approuve le devis de la société SES pour la fourniture et pose de ce radar pour un montant de 2 731.40 € HT, soit 3 277.68 € TTC.

2.6 – Ralentisseurs Chemin de la République – Devis :

Suite à la réunion des riverains du Chemin de la République qui a eu lieu en fin d'année 2016, il a été décidé de lancer une étude globale d'aménagement du secteur (effacement des réseaux, cheminement piéton/vélo, reprise de la voirie), pour une programmation en 2019/2020.

Dans l'attente de ces travaux, il a été convenu de sécuriser la voie en réalisant 3 ralentisseurs.

Après consultation, le Conseil décide de retenir pour ces travaux, les entreprises suivantes :

- création de 3 ralentisseurs, entreprise Friteau TP pour un montant de 3 270 € HT,
- fourniture et pose de la signalétique, entreprise JMG pour un montant de 3 946 € HT,
- soit un montant total de travaux de 7 216 € HT, soit 8 659.20 € TTC.

3 – Trésorerie de Fougères Collectivités – Demande d'admission en non-valeur

Par courrier reçu le 27 janvier 2017, M. le Trésorier de Fougères collectivités nous indique que, malgré toutes les procédures engagées, il n'a pu recouvrer des impayés périscolaires s'élevant à un montant total de 770.14 €.

L'admission en non-valeur de cette somme est sollicitée.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité

4 – Tirage au sort des jurés d'assises -

Le Conseil municipal a procédé, à partir de la liste électorale, au tirage au sort de neuf personnes âgées de plus de 23 ans au 31/12/2017 :

- | | |
|---------------------------------------|---------------------------|
| - Mme Liliane BORREL épouse HENRI | 8 rue Alliaume |
| - M. Daniel MEUBLAT | 58 boulevard de Bliche |
| - Mme Colette FERRON épouse MOREL | 8 rue Frédéric Chopin |
| - Mme Madeleine DESMARES épouse HARDY | 16 rue de la Guillardière |
| - M. Gwendal COUASNON | 34 la Hamelinais |

- | | |
|---------------------------------|---------------------------|
| - M. Eugène LEROYER | 4 rue de la Guillardière |
| - Mme Anaïs ROBE épouse JOURDAN | 18 rue Marie6angèle Duval |
| - M. Romain GOBE | 8 rue Marcel Cerdan |
| - M. Guy FOUGERAY | 15 la Bondonnais |

5 – Questions diverses

- Création de la Commission communale bocage :

Dans le cadre de la révision générale du PLU, un inventaire du bocage doit être réalisé afin d'étudier quelles sont les mesures de protection qui peuvent être mises en place dans le document d'urbanisme pour les éléments bocagers stratégiques.

Cet inventaire, qui est réalisé avec l'appui du SAGE Couesnon et du Syndicat Intercommunal du Haut Couesnon, nécessite la création d'une « commission communale bocage » qui participera au travail d'identification du bocage et à l'instauration des règles de protection dans le PLU.

La commission sera également chargée, après l'approbation du PLU, de statuer sur les déclarations préalables qui seront déposées en mairie pour toute demande de suppression d'éléments du bocage protégés.

Elle est composée de représentants d'élus, d'agriculteurs ou d'associations (randonnée, pêche..).

Le Conseil municipal décide de créer la Commission Communale Bocage qui sera composée de membres suivants :

Elus municipaux :

- M. Hubert COUASNON, Adjoint délégué au Développement durable et à l'Espace rural
- Mme Mylène LE BERRIGAUD, Adjointe déléguée à l'Urbanisme
- M. Noël DEMAZEL, Conseiller délégué à l'Administration générale
- M. Paul MUGNIER, Conseiller municipal

Représentants de la société civile (monde agricole et activités nature) :

- M. Noël BRASSELET
- M. Philippe FEUVRIER
- M. Denis GERARD
- M. Emile GUERIN
- M. Denis DELEURME
- M. Joseph POURIEL

Sans autre question, la séance est levée à 21h50

Prochaine séance du Conseil municipal : vendredi 9 juin 2017 à 20h30

**